

## Groupe de travail du MSC sur le suivi

### Proposition de Termes de référence de base pour l'organisation de manifestations autour de la thématique du suivi au niveau national, régional et mondial

#### 1. Introduction

##### 1.1. Des manifestations autour de la thématique du suivi: la première étape dans la construction d'un Mécanisme de suivi innovant pour le CSA

Le document de réforme du CSA appelle la création d'un "mécanisme innovant" pour promouvoir la reddition de comptes. Un tel mécanisme s'appuierait sur les contributions d'un large éventail d'acteurs, impliquerait les cadres et partenaires existants et serait suffisamment souple pour contribuer de manière bénéfique à la fois au niveau mondial (CSA et autres) ainsi qu'aux exigences régionales/nationales/locales en matière de planification et de suivi (CFS:2009/2 Rev.2, para6ii).

Le Groupe de travail a réalisé des progrès significatifs dans l'identification des thématiques ayant besoin d'un suivi<sup>1</sup> et dans l'élaboration d'un cadre pour le suivi des décisions et recommandations du CSA (CFS 2013/40/8). Plusieurs éléments et principes de base ont été identifiés dans ce cadre:

- Le suivi des efforts entrepris doit se concentrer sur les principaux produits et conclusions finales stratégiques et catalytiques, comme les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ainsi que sur les produits des grands cycles d'activité énoncés dans le Programme de travail pluriannuel actuel (CFS 2013/40/8 para 5d).

---

<sup>1</sup> «Lors de l'élaboration de ses Termes de référence et de la détermination de la portée de ses travaux, le Groupe de travail à composition non limitée a identifié les domaines ci-dessous comme nécessitant un suivi: a) La situation et les tendances de l'insécurité alimentaire dans le monde. Ce travail est réalisé par des institutions de développement et de recherche utilisant divers indicateurs, notamment la FAO par le biais de sa publication annuelle « L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde » (SOFI) qui présente au CSA les tendances en ce qui concerne la sous-alimentation; b) Le bilan des actions et des initiatives dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition (MAFSAN), entre autres, est conçue à cette fin (CFS: 2010/3 Cartographie des actions engagées en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des pays); c) La mise en oeuvre des décisions et recommandations du CSA, telles que les suites à donner aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que la mise en oeuvre des décisions et recommandations qui pourraient découler de travaux en cours comme les consultations visant à élaborer des principes destinés à promouvoir des investissements agricoles responsables (iar) et qui renforcent la sécurité alimentaire; d) L'évaluation de l'efficacité de la réforme du CSA quant à sa capacité à rassembler l'ensemble des parties et à favoriser l'émergence du consensus en ce qui concerne la gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux national, sous-régional et mondial, et quant à sa capacité à formuler des approches fondées sur des données factuelles pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition. CFS 2012/39/9, para 2).

- Le CSA doit fournir une plateforme à ses parties prenantes afin qu'elles échangent des données tirées de leur expérience ainsi que des bonnes pratiques qui existent aux niveaux national, régional et mondial sur les activités de suivi dans ces domaines stratégiques. (CFS 2013/40/8 para 5e) et informer sur les progrès réalisés dans l'application des principaux résultats du CSA par le biais de l'organisation de manifestations (CFS 2014/41/11, paragraphe 5).
- Le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (GSF) est l'outil de référence fondamental que les parties prenantes du CSA peuvent utiliser pour renforcer la cohérence, la coordination, la convergence et le suivi des politiques et programmes. (CSF 2013/40/8 para 5j).
- Les mécanismes de suivi doivent s'appuyer sur les mécanismes existants aux niveaux national, régional et mondial. Les mécanismes de suivi doivent présenter les principales caractéristiques suivantes: être pris en main localement, être fondés sur les droits humains et ouverts à tous, faciliter la participation des multiples parties prenantes, s'inscrire dans des cadres stratégiques multisectoriels, veiller à ce que les capacités et ressources des pays soient adéquates, et inclure des aspects quantitatifs et qualitatifs. Ils doivent être conformes aux cinq principes énoncés dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition<sup>2</sup>. Ils doivent avant tout être utiles aux décideurs et à tous les acteurs intervenant dans la mise en oeuvre des programmes pour évaluer l'application et les résultats des programmes et des politiques. (CFS 2013/40/8 para 5g).
- Une enquête initiale, suivie d'évaluations périodiques, devra permettre d'évaluer l'efficacité du CSA (CFS 2013/40/8 para 5h,i).
- La mise en œuvre des évaluations approfondies au niveau des pays doit être effectuée sur une base volontaire, afin de compléter l'enquête initiale (CFS 2014/41/11, cadre de décision biii)

Comme convenu par la CSA 42, le développement des termes de référence de base (TdR) pour garantir la participation, l'inclusion et la représentation régionale dans les manifestations de suivi (CFS 2015/42/10, par 35h) doit être comprise comme étant la première étape de la construction d'un mécanisme de suivi innovant pour le CSA.

Le cadre de référence doit prendre en compte les différents éléments de suivi déjà approuvés par le CSA et les insérer dans un cadre plus cohérent, complémentaire et transversal.

## **1.2 Le sens donné à la notion de "suivi" dans ces manifestations**

Le CSA et son Groupe de travail sur le suivi sont actuellement en train de développer une compréhension commune à partir des différents sens donnés à la notion de suivi et des différentes approches en la matière.

---

<sup>2</sup> Les cinq principes qui doivent s'appliquer à des systèmes de suivi et de reddition des comptes sont les suivants: a) Ils doivent être fondés sur les droits humains, et plus particulièrement sur la concrétisation progressive du droit à une nourriture suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; b) ils doivent permettre de responsabiliser les décideurs; c) ils doivent être de type participatif et comprendre des évaluations auxquelles participent l'ensemble des parties prenantes et des bénéficiaires, y compris les plus vulnérables; d) ils doivent être simples mais complets, précis, ponctuels, compréhensibles pour tous et assortis d'indicateurs ventilés par sexe, âge, région, etc., portant sur l'impact, les processus et les résultats escomptés; e) ils ne doivent pas faire double emploi avec des systèmes déjà en place, mais plutôt faire fond sur ces derniers et renforcer les capacités nationales en matière de statistique et d'analyse.

Pour certains acteurs du CSA, les activités de suivi sont principalement axées sur **la mesure des performances des acteurs dans la réalisation des résultats par rapport aux objectifs ou plans définis préalablement**. Cette approche est basée sur une logique "cause-effet" qui met l'accent sur la mesure des résultats, souvent de manière quantitative.

D'autres acteurs **soutiennent une approche fondée sur les droits humains**, qui se concentre sur l'évaluation du respect des principes et de leurs obligations par les États signataires des traités sur les droits humains et l'accomplissement de leurs obligations juridiques vis-à-vis de leurs citoyens. Ces évaluations sont principalement qualitatives et sont basées sur les normes élaborées par les organes chargés du suivi des traités relatifs aux droits humains et d'autres mécanismes comme les Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et l'Examen périodique universel.

D'autres acteurs préfèrent une approche basée sur le **partage des bonnes pratiques**. Cette approche est plus souple que les autres car elle ne requiert pas de critères définis pour la sélection des bonnes pratiques. Les expériences que chaque acteur choisit comme relevant de ses bonnes pratiques sont mises en commun sans la moindre évaluation. Bien qu'une telle mise en commun puisse avoir son utilité pour d'autres usages, elle est d'un intérêt limité pour démontrer la conformité avec les accords.

Le Mécanisme de suivi innovant qui est en cours d'élaboration devra prendre en compte le rôle unique du CSA en tant que *"principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et la nutrition de l'ensemble de l'humanité. Le CSA oeuvre pour un monde libéré de la faim où les pays mettent en œuvre les directives volontaires pour la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale"*.

Par conséquent, comme c'est le cas dans les dialogues sur les politiques, **le CSA doit tenir compte de la diversité des approches de suivi qui sont privilégiées par les différents acteurs et doit avoir pour objectif de les amener à établir un dialogue** au lieu de ne privilégier qu'une seule approche.

Une pluralité d'approches en matière de suivi permettra d'informer le processus d'élaboration des Termes de référence pour les manifestations consacrées au suivi, TdR que le Groupe de travail doit développer dès à présent. Ils doivent mener à l'élaboration d'un ensemble de principes et de procédures qui faciliteront l'expression de la diversité des approches en matière de suivi de la part de l'ensemble des acteurs du CSA sur les questions liées à la sécurité alimentaire et la nutrition.

Des principes supplémentaires peuvent être ajoutés à ceux cités ci-dessus. Ces derniers sont le fruit du dialogue sur le suivi qui a été mené au sein du Groupe de travail et du CSA.

**Les manifestations consacrées au suivi au niveau national et régional doivent être entièrement prises en main par le niveau national et régional.** Elles doivent être organisées sur une base volontaire. Les procédures recommandées dans les Termes de référence de base qui seront élaborés par le Groupe de travail doivent être inspirées par les principes et les procédures du CSA lui-même, principes et procédures qui sont largement reconnus comme

ayant apporté, au cours des dernières années, l'une des contributions les plus novatrices à la gouvernance de l'alimentation et de la nutrition.

Il appartiendra aux acteurs nationaux dans chaque pays de décider comment mettre en œuvre les Termes de référence et la manière de façonner ces manifestations d'une manière qui convient le mieux à leur contexte, leurs besoins et leurs attentes.

L'objectif de ces manifestations n'est pas de promouvoir l'idée qu'un organisme international évalue les efforts du pays, mais plutôt que soient développées et renforcées les capacités nationales et régionales en matière de suivi.

En ce sens, le Secrétariat du CSA n'est pas censé jouer un rôle prépondérant dans l'organisation de ces manifestations. Cependant, les agences des Nations Unies basées à Rome pourraient jouer un rôle de soutien à la demande des acteurs nationaux et régionaux.

L'organisation de manifestations nationales/régionales consacrées au suivi peut permettre d'augmenter les capacités nationales/régionales dans ce domaine :

- en améliorant la coordination de tous les organismes gouvernementaux chargés des questions de suivi en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition;
- en créant les conditions d'un dialogue entre les systèmes de suivi existants, comme par exemple ceux des agences techniques gouvernementales, des institutions nationales de défense des droits humains, des organisations de la société civile, des universités, etc.;
- en veillant à ce que les groupes les plus touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition - qui sont censés être les principaux bénéficiaires de ces politiques - ainsi que les organisations de producteurs d'aliments à petite échelle soient en mesure de présenter leurs propres évaluations indépendantes;
- en faisant le lien entre d'un côté le travail mené au niveau national et régional et de l'autre avec les recommandations politiques du CSA, qui constituent des accords internationaux destinés à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et à permettre la réalisation du droit à une alimentation adéquate. Les recommandations politiques du CSA peuvent constituer des points de référence pour l'évaluation au niveau national.

Cette compréhension des manifestations de suivi est en ligne avec ce qui a déjà été convenu en la matière dans le document du Cadre stratégique mondial GSF: "*De nombreuses instances assurent déjà un suivi et une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition, y compris par le biais d'organismes internationaux, régionaux et nationaux. Au niveau mondial, les organismes internationaux poursuivront leur travail de suivi des progrès accomplis dans la lutte contre la faim et la malnutrition ainsi que dans la réalisation des OMD, tandis que de leur côté les pays devront mettre en place leurs propres mécanismes en vue d'assurer la participation de multiples parties prenantes dans le suivi et la reddition de compte vis-à-vis des progrès accomplis dans l'accomplissement des objectifs définis, mais aussi afin d'examiner les options pour une gouvernance efficace et inclusive de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau national*". (GSF, troisième version 2014, chapitre V, E sur le suivi).

À notre avis, le Mécanisme de suivi du CSA comprend deux axes de travail:

- i) suivi des décisions et recommandations du CSA et,

- ii) un objectif plus large de facilitation du suivi des résultats relatifs à la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau national et régional (CFS 2013/40/8, paragraphe 4a).

En un premier temps, le Groupe de travail doit se concentrer sur le développement de TdR régissant l'organisation de manifestations autour de la thématique du suivi des décisions et recommandations du CSA.

Dans un deuxième temps, le Groupe de travail doit ajouter aux TdR des aspects en rapport avec l'objectif plus général de facilitation du suivi des résultats relatifs à la sécurité alimentaire et la nutrition, par exemple à travers l'élaboration d'indicateurs qui seraient fondés sur le GSF.

## **2. Projet de Termes de référence (TdR) basiques pour l'organisation de manifestations consacrées au suivi au niveau national, régional et mondial**

### **2.1 Objectifs généraux<sup>3</sup>**

- Contribuer au partage des bonnes pratiques à tous les niveaux et à la promotion de la reddition de comptes notamment dans le but de faire progresser la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.
- Aider les pays et les régions, le cas échéant, à évaluer si les objectifs sont atteints et à définir des moyens pour réduire plus rapidement et efficacement l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
- Permettre le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du CSA, afin de soutenir le rôle du CSA dans la coordination et la convergence des politiques.
- Contribuer au renforcement des capacités dans le domaine du suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition au niveau national et régional.
- Contribuer de manière incrémentielle à la construction du mécanisme de suivi innovant du CSA et devenir un élément important d'un tel mécanisme.

### **2.2 Principes généraux pour l'organisation de manifestations**

- **Participation:** les manifestations doivent être participatives et garantir une participation adéquate et active des groupes de personnes les plus touchées par la faim et l'insécurité alimentaire, y compris, notamment, les organisations représentant les petits producteurs d'aliments et les travailleuses et travailleurs ruraux. Le principe de participation doit s'appliquer à toutes les étapes de l'organisation de ces manifestations, y compris l'établissement du programme, le format, la conduite et l'exécution de la manifestation elle-même, les compte-rendus et le suivi.
- **Inclusion:** les manifestations doivent impliquer tous les acteurs concernés. Il est important de veiller à ce que les différentes branches du gouvernement qui sont responsables de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que les différents secteurs sociaux, soient impliqués dans les manifestations.
- **Multi-acteurs:** les manifestations doivent veiller à la participation et l'implication des différents acteurs et prendre en compte de manière appropriée leurs différents rôles et responsabilités, qui exigent des formes d'évaluation particulières. L'adoption d'une politique visant à prévenir les conflits d'intérêts est recommandée.

---

<sup>3</sup> Les trois premiers objectifs sont issus du chapitre consacré au suivi dans le Cadre stratégique mondial

- **Reddition de comptes:** les Etats portent la responsabilité ultime en matière de reddition de comptes ainsi que celle de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que la réalisation du droit à une alimentation adéquate. Les manifestations doivent contribuer à obtenir de la part des décideurs qu'ils rendent des comptes.

## **2.3 Manifestations nationales et régionales**

### **2.3.1 Objectifs:**

- Renforcer les capacités nationales/régionales pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation du droit à une alimentation adéquate et à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.
- Mener un travail de sensibilisation au niveau des pays/régions sur la pertinence du CSA et de ses recommandations politiques.
- Faire le point sur l'utilisation, l'application et la mise en oeuvre des recommandations politiques du CSA ainsi que la mesure dans laquelle le CSA a contribué à la cohérence et la convergence des politiques au niveau national/régional.

### **2.3.2 Recommandations et orientations pour l'organisation de manifestations au niveau national/régional**

- **A l'attention des gouvernements nationaux:**
  - Les acteurs nationaux doivent être les principaux protagonistes de l'organisation de ces manifestations nationales.
  - Assurer une participation interministérielle afin que les ministères en charge des questions en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition (par exemple l'agriculture, la pêche, la terre, l'eau, les forêts, les semences, la biodiversité, la santé, la nutrition, le travail, la sécurité sociale, l'énergie, le climat, le commerce, l'investissement, la politique étrangère, la coopération au développement, etc.) soient activement engagés dans la discussion.
  - Dans les pays où elles existent, mobiliser les plates-formes nationales multi-acteurs existantes qui travaillent sur le suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin qu'elles participent à l'organisation de ces manifestations, Dans les pays où de telles plates-formes, n'existent pas, ces manifestations nationales peuvent contribuer à la mise en place de telles plates-formes.
  - Accepter le fait que l'initiative d'organiser une manifestation nationale/régionale peut être prise par les gouvernements ou par des plates-formes de la société civile, mais que l'initiative doit être prise d'un commun accord entre les différents acteurs nationaux. Il peut être profitable de mettre en place un comité d'organisation multi-acteurs afin d'assurer la mise en œuvre des principes énoncés ci-dessus.
  - S'appuyer sur les manifestations nationales/régionales pour aider à préparer la contribution nationale aux sessions thématiques globales du CSA, à l'image de celle qui aura lieu lors de la CSA43 pour faire le point sur l'utilisation et l'application des DVG.T.
- **A l'attention de la FAO, du FIDA et du PAM:**
  - Apporter un soutien pour l'organisation de la manifestation. D'autres organismes des Nations Unies peuvent également apporter un soutien ou bien être invités en tant qu'observateurs.

- **A l'attention du Secrétariat du CSA:**
  - Mettre à disposition un espace pour la diffusion et la mise en commun lors des sessions annuelles des comptes-rendus de ces manifestations de suivi nationales/régionales.
  
- **A l'attention du groupe organisateur de la manifestation:**
  - Identifier les plates-formes de la société civile et les réseaux travaillant sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, en particulier ceux facilitant la participation des groupes les plus impactés par la faim et l'insécurité alimentaire, comme une première étape dans la préparation de la manifestation.
  - Inviter les institutions nationales/régionales de défense des droits humains ainsi que les commissions parlementaires compétentes en la matière à se joindre à la manifestation.
  - Envisager d'organiser des manifestations régionales immédiatement à la suite des conférences régionales de la FAO ou bien à la suite des réunions périodiques des organes régionaux.
  - Les régions doivent décider quels organismes régionaux concernés doivent être invités à se joindre au groupe et à rendre compte lors de ces manifestations régionales.
  - Dans le cas où des pays se portent volontaires pour une évaluation en profondeur au niveau national, la manifestation nationale devra alors faire partie du processus général d'évaluation détaillée mené au niveau du pays.
  - Préparer et diffuser publiquement un rapport sur les résultats de la manifestation, rapport qui doit refléter les différents points de vue et détailler les accords convenus en matière de suivi; soumettre ce rapport au CSA dans le cadre du partage des expériences. Les rapports au niveau régional/national pourraient inclure la formulation de requêtes auprès du CSA pour que soient abordées les questions de convergence, de cohérence et de coordination des politiques au niveau mondial, qui pertinentes pour le pays en question.

### **2.3.3 Questions d'orientation éventuelles pouvant être abordés lors des manifestations nationales/régionales**

#### *2.3.3.1 Concernant la mise en œuvre des politiques et des recommandations du CSA*

- Etant donné que la session thématique mondiale en 2016 sera consacrée aux DVGT, les manifestations nationales/régionales en 2016 pourraient se focaliser sur l'évaluation de l'utilisation et de la mise en œuvre des DVGT. Voir le paragraphe 5.3 pour une liste de questions d'orientation pouvant être posées afin de faire le point sur l'utilisation et l'application des DVGT.

#### *2.3.3.2 Concernant le rôle du CSA<sup>4</sup>*

- Dans quelle mesure le CSA a-t-il une influence positive sur les processus politiques au niveau national/régional?

---

<sup>4</sup> Ces questions sont issues de l'enquête sur l'efficacité du CSA.

- Le travail normatif du CSA aide-t-il les gouvernements à remplir leurs obligations vis-à-vis du droit à une alimentation adéquate?
- Est-ce que le CSA facilite une meilleure coordination internationale des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition?
- Le CSA a-t-il contribué à la convergence des politiques dans les domaines clés de la sécurité alimentaire et de la nutrition ?

#### 2.3.3.3 *Concernant la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau national/régional*

- Est-ce qu'une politique relative à la sécurité alimentaire et la nutrition a été mise en place au niveau national/régional ? Quels sont les engagements politiques vis-à-vis de la sécurité alimentaire et la nutrition, de la réduction de la pauvreté, de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate, du développement social?
- Dans quelle mesure les groupes les plus affectés par la faim et l'insécurité alimentaire ainsi que les organisations représentant les producteurs d'aliments à petite échelle sont-elles impliquées dans la prise de décision et le contrôle sur les politiques nationales de sécurité alimentaire et de nutrition?
- Quels sont les impacts des cadres, des institutions et des acteurs à l'échelle internationale sur la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle nationale ?

Ultérieurement, le Groupe de travail pourra élaborer des critères d'évaluation, en se basant sur le GSF, afin de faciliter l'évaluation des politiques nationales relatives à la sécurité alimentaire et la nutrition.

## **2.4 Manifestations thématiques mondiales**

### **2.4.1 Objectifs**

- Faire le point sur l'utilisation et l'application des documents de politique du CSA par les membres et les participants du CSA;
- Évaluer la mesure dans laquelle les orientations politiques du CSA ont favorisé la cohérence et la convergence des politiques et programmes, ont fait la promotion de la reddition de comptes au niveau national, régional et international dans la réalisation du droit à une alimentation adéquate ainsi que pour parvenir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, en particulier auprès des organismes des Nations Unies et des gouvernements donateurs.
- Evaluer également dans quelle mesure ces orientations ont eu un impact sur d'autres processus internationaux pertinents, comme par exemple les Objectifs de développement durable, le Financement pour le développement, le Changement climatique et le Commerce;
- Convenir de recommandations pour améliorer la mise en œuvre des documents politiques du CSA.

### **2.4.2 Recommandations pour l'organisation de manifestations thématiques globales**

- Le CSA évaluera ses principaux Axes de travail au cours de ses sessions annuelles. Par exemple, dans la première année, le CSA pourra évaluer la mise en oeuvre de sa décision la plus ancienne (les DVGT) et évaluer ensuite, dans les années suivantes, les autres résultats et recommandations politiques.
- Le GTCNL, avec la participation du MSC, nommera un Groupe de travail qui sera chargé de préparer une liste de questions mais aussi d'identifier et de solliciter les



organismes et les individus compétents au sein de l'ONU (par exemple, le HCDH, l'OIT, l'OMS, la Banque mondiale, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation) qui peuvent apporter des contributions sur les thématiques dont la mise en oeuvre devrait être suivie. Des contributions seront également sollicitées auprès des pays disposés à partager leurs données ainsi qu'auprès du MSC et du PSM ou encore la FAO, le FIDA et le PAM.<sup>5</sup>

- Le groupe de travail nommé par le GTCNL examinera toutes les contributions reçues et rédigera un avant projet de document synthétisant les leçons apprises et formulant des recommandations sur la manière dont pourrait être améliorée l'impact des orientations politiques du CSA dans la région étudiée.
- Le CSA organisera ensuite une table ronde pour discuter de ces recommandations. De cette manière, le CSA favorisera la création d'un espace de convergence et de dialogue entre les différents mécanismes de suivi existants.
- Les pays qui ont organisé une manifestation sur les DVGT à l'échelle nationale pourraient partager leurs résultats lors de cette manifestation thématique mondiale;
- Une journée entière de la CSA 43 devra être consacrée à cette manifestation thématique globale.

#### **2.4.3 Eventuelles questions d'orientation pour évaluer l'utilisation et l'application des DVGT**

- Comment les DVGT ont-elles été utilisées à l'échelle nationale, sous-nationale ou régionale?
- Quelles sont les réalisations et les défis rencontrés par ces activités?
- Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de la mise en oeuvre des DVGT?
- Au cours des quatre dernières années, votre gouvernement a-t-il mis en oeuvre une réforme foncière ou d'autres réformes ayant des impacts sur les régimes fonciers ? Est-ce que les DVGT y ont joué un rôle?
- Au cours des quatre dernières années, les groupes les plus touchés par le manque de terres, par les déplacements forcés ou par d'autres formes de perte des moyens d'existence ou par l'insécurité foncière ont-ils été impliqués dans les réformes foncières et dans d'autres réformes législatives/politiques ayant un impact sur les régimes fonciers ?
- Est-ce que les groupes les plus touchés par le manque de terres, les déplacements forcés ou par d'autres formes de perte des moyens d'existence ou par l'insécurité foncière sont libres de s'organiser et de défendre leurs droits fonciers ?
- Quels sont les principaux défis à relever en termes d'amélioration de la gouvernance foncière dans votre pays? Est-ce que les DVGT peuvent contribuer à relever ces défis ?
- Quelles activités en rapport avec les DVGT ont-elles été entreprises par les acteurs internationaux (agences des Nations Unies, institutions financières internationales, donateurs bilatéraux/multilatéraux, entreprises/investisseurs)?
- Quelles sont les réalisations et les défis que ces activités ont rencontrés ?

---

<sup>5</sup> Une procédure similaire a déjà été proposée dans la matrice de suivi-évaluation des décisions du CSA présentée lors de la réunion du Groupe de travail, le 6 mai 2013. Consultable ici : [http://www.MSC4cfs.org/files/SottoPagine/91/cfs\\_monitoring\\_oewg\\_matrix\\_under\\_3\\_categories.pdf](http://www.MSC4cfs.org/files/SottoPagine/91/cfs_monitoring_oewg_matrix_under_3_categories.pdf)

